

Analyse du Pouvoir judiciaire du canton du Valais

Rapport final

Conférence de presse

16 décembre 2021

Frédéric Favre

Conseiller d'Etat

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Introduction

- ▲ Deux postulats adoptés par le Grand Conseil en juin 2019
- ▲ Bureau de conseil et de recherche indépendant mandaté : société ECOPLAN (une année de travaux)

▲ But du mandat

Déterminer les **pistes d'amélioration** de l'organisation et du fonctionnement du Pouvoir judiciaire dans un souci de **rationalisation** et de **gain d'efficience**, tout en maintenant la qualité des prestations.

▲ Méthodologie

- Entretiens qualitatifs.
- Evaluation des chiffres (nombre d'affaires, EPT).

3

Introduction

Rapport selon les entités judiciaires (TC, MP...).

1. Analyse de l'organisation et évaluation des chiffres.



2. Résumé des forces, faiblesses, opportunités et menaces.



3. Recommandations sur deux niveaux :

- **9 recommandations principales.**
- 19 pistes secondaires.

4

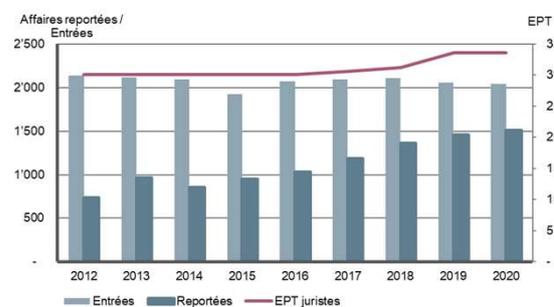
Claudia Peter

Experte externe

Société Ecoplan

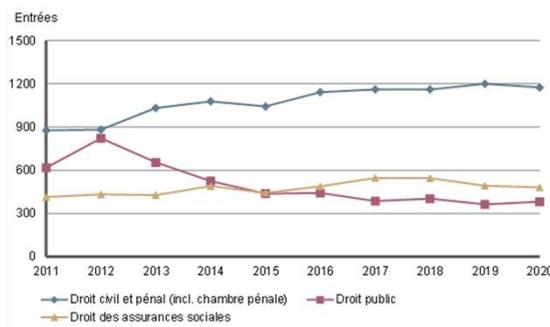
Présentation du rapport

Recommandation 1 : recours plus important aux juges suppléants et suppléants externes disponibles et réflexions concernant le traitement des affaires au Tribunal cantonal avec le but de réduire les reports



Présentation du rapport

Recommandation 1 : recours plus important aux juges suppléantes et suppléants externes disponibles et réflexions concernant le traitement des affaires au Tribunal cantonal avec le but de réduire les reports



Présentation du rapport

Recommandation 1 : recours plus important aux juges suppléantes et suppléants externes disponibles et réflexions concernant le traitement des affaires au Tribunal cantonal avec le but de réduire les reports

- ▲ Le stock au Tribunal cantonal a tendance à augmenter avec une ampleur variable selon les cours.
- ▲ **Deux principaux axes d'action possibles :**
 - a) Augmentation du nombre d'unités juristes.
 - b) Augmentation du taux de liquidation par unité juriste.

Présentation du rapport

Recommandation 1 : recours plus important aux juges suppléants et suppléants externes disponibles et réflexions concernant le traitement des affaires au Tribunal cantonal avec le but de réduire les reports

a) Augmentation du nombre d'unités juristes :

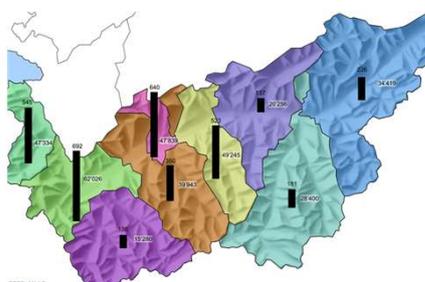
- Employer plus souvent des juges suppléants externes qui sont disponibles surtout dans les cours pénales et civiles
- Examiner la répartition des tâches entre les juges, les greffiers et le secrétariat.

b) Augmentation du taux de liquidation par unité juriste :

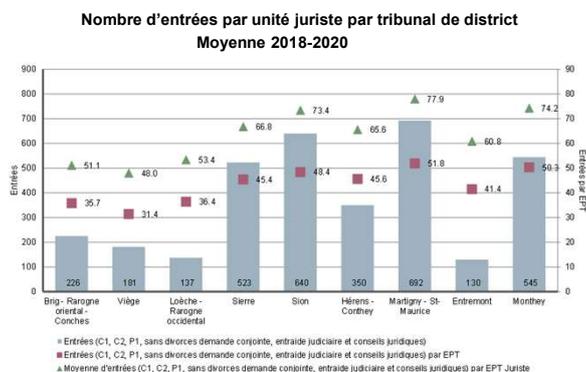
- Monitoring de la liquidation et viser un bon équilibre entre qualité et efficacité en respectant l'indépendance du Pouvoir judiciaire.
- Examiner si les compétences du juge unique pourraient être élargies en modifiant la loi (LOJ).

Présentation du rapport

Recommandation 2 : réduction du nombre de tribunaux de district

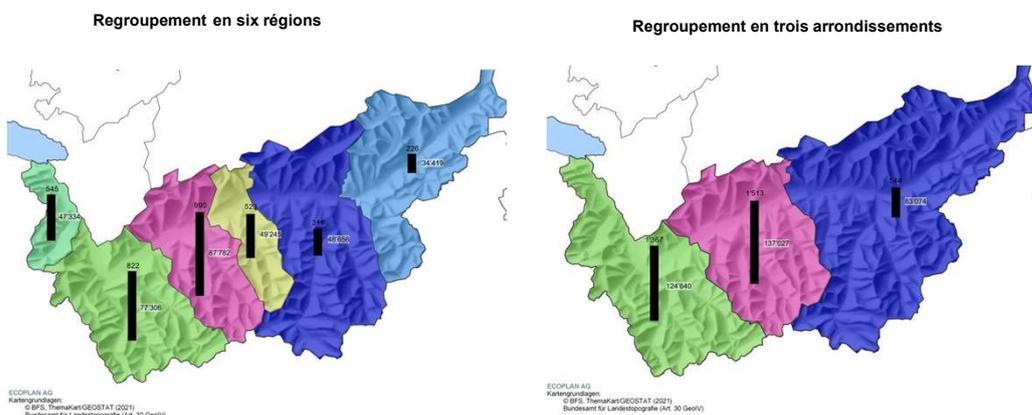


ECOPLAN AG
Fonds de cartes:
OPF, Thematik/STAT (2021)
Office fédéral de la topographie (swisstopo)



Présentation du rapport

Recommandation 2 : réduction du nombre de tribunaux de district



→ En coordination avec le travail de la Constituante

Présentation du rapport

Recommandation 3 : spécialisation au sein des tribunaux de première instance

- ▲ Exemple : dans les matières pénales ou civiles.
- ▲ Une **réduction du nombre de tribunaux de district** est une condition indispensable à cette fin.
- ▲ La question **du fonctionnement du juge de commune** devrait également être traitée (Constituante).

Présentation du rapport

Recommandation 4 : optimisation du système des juges itinérants

▲ Différentes options à évaluer :

- a) **Conserver** le système, mais changer le mode de fonctionnement pour le rendre plus efficace (système de rotation...);
- b) **Remplacer** le système par un autre moyen de soutien (personnel auxiliaire au niveau des greffiers);
- c) **Supprimer** le système, car superflu en cas de structures plus grandes (recommandation 2).

Présentation du rapport

Recommandation 5 : intensifier les échanges et améliorer l'accès aux connaissances existantes au sein des autorités judiciaires

▲ Beaucoup de connaissances / bonnes pratiques dans les tribunaux à tous les niveaux, comme :

- Eléments de base pour la rédaction des jugements;
- Sources de recherches / matériaux de la bibliothèque;
- Méthodes pour les transactions judiciaires.

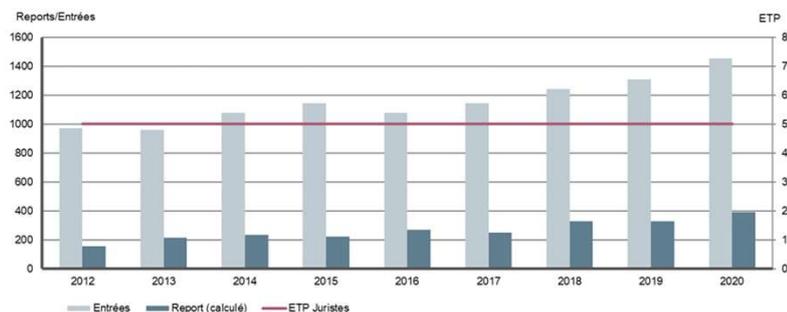
▲ Meilleure valorisation et partage

- #### ▲ Etudier la possibilité d'accorder aux tribunaux de district l'accès aux jugements de tous les tribunaux de district (dans le respect des règles de protection des données).

Présentation du rapport

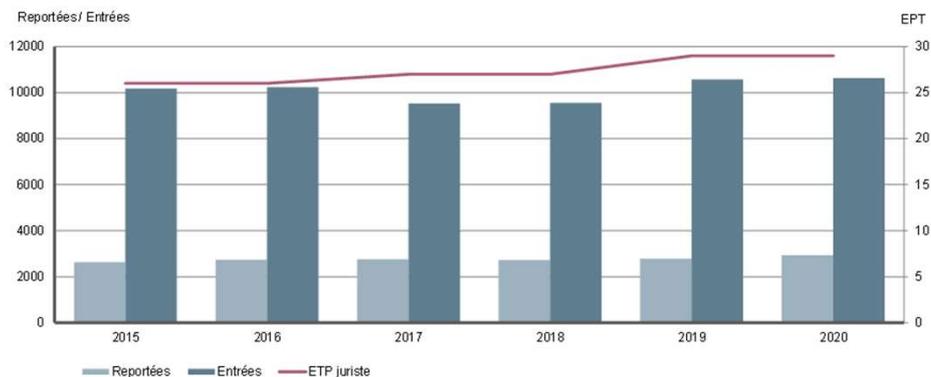
Recommandation 6 : ajuster les effectifs du tribunal des mineurs et approfondir les explications des différentes évolutions des affaires

Evolution du nombre d'affaires entrantes et EPT de juristes



Présentation du rapport

Recommandation 7 : optimisation de la gouvernance du bureau du Ministère public



Présentation du rapport

Recommandation 7 : optimisation de la gouvernance du bureau du Ministère public

- ▲ Le bureau fonctionne actuellement comme un organe collégial.
- ▲ Examiner si l'organe de décision pourrait être organisé plus hiérarchiquement.
- ▲ Procureur général → plus de responsabilités dans la mise en œuvre des projets et des décisions et rôle de conduite plus fort.
- ▲ But : augmenter la congruence entre les tâches, les compétences décisionnelles et les responsabilités.

Présentation du rapport

Recommandation 8 : clarification de la structure, des tâches et des qualifications des services centraux du Ministère public

- ▲ Contrairement au Tribunal cantonal, le Ministère public ne dispose pas d'une fonction comparable à celle d'un secrétaire général.
- ▲ Examiner comment les services centraux du Ministère public peuvent être organisés et quels types de qualifications sont nécessaires pour rendre les processus administratifs plus efficaces.
- ▲ Le renforcement des services centraux pourrait également contribuer à accélérer divers projets (exemple : la mise à jour des modèles).

Présentation du rapport

Recommandation 9 : reconsidérer la composition du personnel du Ministère public en vue d'une intégration des greffières et greffiers (ou des soi-disant procureurs assistants)

- ▲ Actuellement, le Ministère public dispose de procureurs et de substituts, mais pas de greffiers.
- ▲ Efficacité du système à repenser dans le but de soulager les procureurs. En particulier, dans les grandes affaires économiques, le travail pourrait être effectué en équipe.
- ▲ La question d'intégration de greffiers est également en cours d'examen par la COJU.

Présentation du rapport

Recommandations secondaires



Optimisation des responsabilités / tâches.



Optimisation des processus et outils.



Optimisation de l'organisation

Frédéric Favre

Conseiller d'Etat

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)

Conclusions

- ▲ Conseil d'Etat satisfait de la qualité du rapport.
- ▲ Globalement : bon niveau d'organisation du Pouvoir judiciaire et fonctionnement efficace. Potentiels d'amélioration identifiés.
- ▲ Autorités judiciaires elles-mêmes ont déjà identifié et pris des mesures afin d'augmenter l'efficacité.
- ▲ Calendrier des travaux d'optimisation du Pouvoir judiciaire à définir avec TC, MP, COJU, CDM et DSIS.
- ▲ Identification des modifications légales nécessaires (en cours)
- ▲ Coordonner la mise en œuvre des recommandations avec les travaux de la Constituante.